

INFO BORT L'ETANG

Le bulletin d'information du Conseil Municipal 2013-04

REUNION DU 2 AOUT 2013

OBJET : APPROBATION DU PLAN LOCAL D'URBANISME.

Le Conseil Municipal a approuvé le Plan Local d'Urbanisme.

Le dossier est tenu à la disposition du public à la Mairie, aux jours et heures d'ouverture habituels.

Après l'arrêt du projet de Plan Local d'Urbanisme par le Conseil Municipal le 10 octobre 2012, les services de la Préfecture du Puy de Dôme ont émis plusieurs observations.

L'une d'entre elles porte sur la **disponibilité foncière de 11 hectares prévue dans le projet, jugée légèrement supérieure aux besoins identifiés dans le diagnostic. Voir ci-dessous le courrier de Monsieur le Préfet.**

La procédure de révision du Plan d'Occupation des Sols en Plan Local d'Urbanisme s'est poursuivie avec l'organisation de l'enquête publique du 25 février 2013 au 29 mars 2013 inclusivement.

21 observations ont été déposées, dont seize pour demander le rattachement total ou partiel de 23 parcelles aux zones à urbaniser.

Donner satisfaction à tous aurait conduit à augmenter la disponibilité foncière dans des proportions que la Préfecture n'aurait pas acceptées. Le Conseil Municipal a décidé de proposer aux services de l'Etat une augmentation de la disponibilité foncière limitée à 1 hectare et a par conséquent dû faire des choix.

Le Conseil Municipal se tient à la disposition de ceux qui le souhaiteront pour les expliquer.

Le dossier va maintenant être transmis à la Préfecture du Puy de Dôme qui dispose de deux mois pour émettre d'éventuelles observations et notifier les demandes de modifications à effectuer.

PLAN DE ZONAGE D'ASSAINISSEMENT. Le conseil municipal a approuvé le plan de zonage d'assainissement. Le dossier est tenu à la disposition du public à la mairie, aux jours et heures d'ouverture habituels.

VALIDATION DU PROGRAMME D'ACTIONS ET ARRÊTE DU PROJET DE PROGRAMME LOCAL DE L'HABITAT,(PLH), DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES ENTRE DORE ET ALLIER,(CCEDA). Le Conseil Municipal a émis un avis favorable au programme d'actions et à l'arrêt du projet de PLH de la CCEDA.

CONVENTION CONSTITUTIVE DE GROUPEMENT POUR DES PRESTATIONS DE CAPTURE ET TRANSPORTS D'ANIMAUX ET DE FOURRIERE ANIMALE.

Le Conseil Municipal a décidé d'accepter la proposition d'adhésion au groupement de commande faite par la ville de Clermont-Ferrand pour la capture, le transport d'animaux et de fourrière animale,



PREFET DU PUY DE DOME

LE PREFET

22 JAN. 2013
Clermont-Ferrand, le

Monsieur le Maire,

Par délibération du 11 octobre 2012, votre conseil municipal a arrêté son projet de Plan Local d'Urbanisme (PLU). Conformément aux dispositions de l'article L.123-9 du code de l'urbanisme, vous m'avez transmis ce projet pour avis le 24 novembre 2012.

Les objectifs retenus pour élaborer votre projet, à savoir notamment : la protection des paysages et des espaces naturels sensibles, la mise en place d'une politique d'urbanisation maîtrisée, la promotion d'une politique de l'habitat adaptée aux différents besoins de population ainsi que d'une politique d'économie d'énergie, répondent aux dispositions des articles L.110 et L.121-1 du code de l'urbanisme.

Le projet de PLU appelle cependant de ma part les observations suivantes :

- Ce projet repose sur un objectif démographique raisonnable. Toutefois, La disponibilité foncière de 11 ha prévue dans le projet de PLU pour atteindre cet objectif démographique d'ici 2025 demeure légèrement supérieure aux besoins identifiés dans le diagnostic.

Aussi, il paraît souhaitable d'ajuster les zones constructibles qui paraissent surdimensionnées par rapport aux besoins justifiés dans le PLU.

Le Conseil Municipal communique

SECRETARIAT DE MAIRIE. Le secrétariat de mairie sera fermé du 12 au 31 août 2013.

INSCRIPTION SUR LES LISTES ELECTORALES.

« Voter est un droit, c'est aussi un devoir civique. »

Les listes électorales seront révisées du 1^{er} septembre au 31 décembre 2013.

Si vous n'avez pas encore effectué cette démarche, c'est le moment pour vous faire inscrire. Pour cela, vous devez remplir une des trois conditions prévues par le code électoral : - avoir son domicile sur la commune,

- y avoir une résidence,

- être contribuable depuis au moins cinq années consécutives.

Se munir d'une pièce d'identité et d'un justificatif de domicile.

INFORMATIONS DIVERSES

COMITE D'ANIMATION CULTURELLE, MARCHÉ DES FOURS.

Le Comité d'Animation Culturelle organisera « la marche des fours », sixième du nom, le **dimanche 29 septembre 2013.**

Retenez cette date et venez nombreux.